

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2025**

### **PROCES VERBAL**

Le sept octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Madame Dorinne BALOCHE, Maire de Renazé.

**Étaient présents** : Dorinne BALOCHE, Mireille BEDOUET, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGURRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAIN, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Claude JUGE, Armelle JOLYS, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sophie DESMIER, Aude LECLERC-VOUAX, David HOCDE, Claude PAILLARD, Norbert LIVENAIS, Patrick GAULTIER, Sonia GUIOULLIER.

**Étaient absents ou excusés** : Damien DESERT, Sylvine GAULTIER.

Mme Sonia GUIOULLIER est porteuse d'un pouvoir de Mme Sylvine GAULTIER.

M Norbert LIVENAIS est porteur d'un pouvoir de M Damien DESERT.

Mme le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvre.

M Hervé VIGNERON est élu secrétaire de séance.

### **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 23 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstentions.

.....

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS**

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 21 février 2025, Madame le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 3 Bis, Rue des Sports ,
- 8, Chemin des Planchettes
- 31, Rue de Kirchheim

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

## AFFAIRES FINANCIERES

### 2025 – 103 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe aux Finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**ADOpte** la décision modificative n° 3 suivante :

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES :

###### *Chapitre 012 : charges de personnel*

6413 Personnel non titulaire	7 000 €
------------------------------	---------

##### RECETTES :

###### *Chapitre 013 : atténuations de charges*

6419 Remboursement sur rémunération	7 000 €
-------------------------------------	---------

#### INVESTISSEMENT

##### DEPENSES :

###### *Opération 154 : travaux de bâtiments*

231 Installation, Matériel et outillages techniques	- 4 500 €
---	-----------

###### *Opération 217 : vestiaires du complexe 2000*

231 Installation, Matériel et outillages techniques	4 500 €
---	---------

## PETITES VILLES DE DEMAIN

##### DEPLACEMENT DU KIOSQUE :

A partir du 13 octobre, préparation de la partie basse de la place par l'entreprise Pigeon suivie la semaine suivante par EIFFAGE pour la partie haute du kiosque.

Le levage via une grue de 170 t est programmé le 29 octobre en fonction de la météo.

M Philippe PELLUAU a évoqué le montant de plus de 110 000 € pour déplacer le kiosque de 30/40m et indiqué que l'on pourrait utiliser l'argent public autrement.

M Philippe PELLUAU a demandé pourquoi avoir acté un devis pour le déplacement du kiosque à 90 000 € alors que vous aviez reçu un devis de l'entreprise LARDEUX de la Selle Craonnaise à 41 300,40 € du 30/11/2023 ?

M Jacques LÉON répond que l'entreprise LARDEUX n'a pas répondu à l'appel d'offres.

M. Philippe PELLUAU est surpris de cette réponse et va se renseigner.

#### **Le point sur les travaux :**

##### **Travaux terminés :**

- Dépose des murs, bordures et mobilier urbain
- Rabotage
- Terrassements généraux emprise phase 1
- Tranchée et pose de canalisation assainissement Rue du 11
- Mur de soutènement
- 3 fosses d'arbre
- Rabotage stationnement
- Pose mur de soutènement incluant la surlargeur béton pour les parements et passages des drains
- Rabotage voirie
- Tranchée en haut de la rue pour passage des réseaux divers
- Mise en œuvre terre végétale des noues
- Implantation des bordures

##### **Travaux à suivre :**

- Pose des bordures de chaussée
- Enrobé rue du 11 novembre ( le 20/10)
- Enrobé des trottoirs jusqu'en pied de façade
- Terrassement pavé
- Intervention espaces verts ( le 13/10)
- Réalisation des drains sur l'emprise Phase 1

**Points particuliers :**

- Modification des réseaux d'eau pluviale en corrélation avec la CCPC
- Déplacement borne IRVE : Dépose fin octobre pour une repose prévisionnelle début février 2026
- Création des réseaux pour implantations de 3 bornes électriques escamotables pour le marché.

**PERSONNEL**

**2025 – 104 : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET DE 13 H HEBDOMADAIRES A 17 H 50 HEBDOMADAIRES A COMPTER DU 13 OCTOBRE 2025**

Vu le tableau des effectifs,

Vu les besoins de la collectivité, notamment pour « le grand ménage » dans les écoles pendant les vacances scolaires,

Après avoir entendu Mme le Maire de RENAZÉ dans ses explications complémentaires,

Après avis favorable du Comité Social Territorial rendu le 17 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

**DECIDE**

- la suppression, à compter du 13 octobre 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (13 heures hebdomadaires) d'adjoint technique,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (17.50 heures hebdomadaires) de d'adjoint technique.

**PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**2025 – 105 : REVISION PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Conformément à la délibération 2024-076 du 3 septembre 2024, il est prévu d'indexer l'évolution du revenu brut sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH),

En référence à cet indice, les prix à la consommation ont augmenté de 1.30% sur un an

A la demande du Centre Départemental de Gestion de la Mayenne, la collectivité doit délibérer chaque année pour fixer la modulation des cotisations en fonction du revenu brut des bénéficiaires de la protection sociale complémentaire,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

FIXE comme suit la participation de l'employeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

	Part de l'employeur
Revenu brut inférieur et égal à 1 703 euros	100 %
Revenu brut strictement supérieur à 1 703 euros	50 %

## **LOTISSEMENT**

### **2025 – 106 : CHOIX D'IMPLANTATION DU FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL**

L'adjoint à l'environnement et à la voirie expose qu'une option a été mise sur le lot 25 du lotissement du Maine 2<sup>ème</sup> tranche, ce qui mettrait un terme à cette tranche si cette vente venait à se confirmer.

Il précise que dans la 3<sup>ème</sup> tranche, il reste 6 lots à vendre,

Vu le Plan Local d'Urbanisme, notamment les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), 3 secteurs se dégagent pour projeter un nouveau lotissement communal :

- Rue Pierre et Marie Curie : avec une possibilité de 12 parcelles à minima,
- Le terrain le long de la RD 771 devant l'Intermarché avec une possibilité de 57 parcelles à minima,
- Le terrain à l'arrière de la D 110 et D771 avec une possibilité de 7 parcelles à minima.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjoint à l'environnement et à la voirie et du bureau de la Municipalité, à l'unanimité des membres présents :

**RETIENT** le terrain Rue Pierre et Marie Curie,

**MOTIVE** ce choix pour les raisons suivantes :

- Comblement d'une « dent creuse »,
- Maîtrise foncière partielle, l'autre propriétaire est le bailleur social Mayenne Habitat,
- Le terrain est le plus proche du centre bourg,
- La présence d'une urbanisation existante permettra de se raccorder aux principaux réseaux présents.

## INTERCOMMUNALITE

### **2025 – 107 : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025**

Madame le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 22 septembre 2025, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges de la GEMAPI et à l'intégration des charges liées à la prise de compétence Mobilité. Cette actualisation permet de fixer les AC définitives pour 2025, celles-ci intégrant également les charges attachées au SIG et IADS ainsi que la recette se rapportant à l'IFER éolien et l'IFER photovoltaïque.

M. le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** les attributions de compensation 2025, à savoir 274 021 € pour la commune de RENAZÉ.

## **INTERCOMMUNALITE**

- Mme Dorinne BALOCHE donne lecture du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 Septembre 2025.

Plusieurs questions sont posées :

Quelle sera la position des délégués de la commune auprès de la CCPC sur l'orientation TEOM et REOM vis-à-vis de la décision à prendre lundi soir en conseil communautaire.

Mme le Maire et M Patrick GAULTIER confirment qu'ils soutiendront le système de la REOM au nom de l'équité mais que les 3 principales communes ne sont pas majoritaires en nombre de sièges. Il est précisé qu'il est fortement question de la suppression de la TEOM au profit de la REOM.

M Claude JUGÉ évoque le très faible loyer que les investisseurs en panneaux photovoltaïques reversent à la CCPC pour l'occupation des terrains où ils implantent des ombrières. M Patrick GAULTIER partage ce point de vue mais n'est pas amené à prendre part à cette négociation. Le prix de rachat de l'électricité a très fortement baissé depuis quelques mois, c'est aussi un élément à prendre en considération.

## **COMMISSIONS**

Mme Christelle EVAIN donne lecture des compte rendu de commission culture des 9 et 25 septembre 2025.

Ces comptes rendus ne font l'objet d'aucunes remarques.

## **INFORMATIONS**

Mme le Maire a validé un appel à projet « 1 école, 1 table de ping » proposé par l'école Ernest GUILLARD.

Cette opération si elle venait à être retenue aurait un reste à charge de 250 €, la Municipalité a donné son accord de principe pour mettre une table fixe dans la cour.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## QUESTIONS DIVERSES

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGURRE demande qui était à l'initiative de la remise des drapeaux aux écoles primaires de RENAZÉ le 29 septembre dernier. Il lui est répondu que c'est le Souvenir Français au niveau départemental qui avait organisé cette manifestation.

M Patrick GAULTIER informe que le comité de jumelage vend des plats à emporter le 25 octobre prochain.

M Claude JUGE indique que le périmètre de sécurité au droit du 36 Rue Victor Fourcault est trop petit au niveau de la corniche qui menace de tomber. Un agrandissement va être opéré avant de purger les lieux quand la commune louera une nacelle.

M Claude JUGE informe qu'une personne s'est blessée au doigt lors d'une séance de sport. et demande également si les appareils de musculation sont vérifiés régulièrement et évoque un défaut sur un appareil. M Norbert LIVENAIS, adjoints aux sports, répond ne pas en avoir eu précision.

Ultérieurement au conseil municipal, renseignements pris par les services, ceux-ci indiquent que l'incident serait dû à une mauvaise manipulation de l'utilisateur et que l'éducateur a mis en place un protocole d'utilisation de cet appareil. Le contrôle périodique des appareils est effectué par l'encadrant et ce en conformité avec la réglementation en la matière.

Mme Sophie DESMIER informe que les douches sont maintenant froides à la salle Omnisports.

## AGENDA

- Jeudi 9 octobre : Réunion avec les associations
- Dimanche 12 octobre : Octobre Rose à 10 H Parc du Fresne
- Mercredi 15 octobre 20 H : CCAS
- Jeudi 16 octobre 20 H Comité de pilotage
- Lundi 27 octobre à 20 H commission voirie et finances
- Prochain Conseil Municipal : le 4 novembre 2025 à 20 H

\*\*\*

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.*